

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 6 février 2017.

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 6<sup>ème</sup> jour du mois de février 2017, 20h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Monsieur le conseiller Vincent Guillot est absent.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbaux du 9 et du 30 janvier 2017.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2017.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION:**

6. Adoption du règlement d'emprunt #2017-1031- – Achat de véhicules.
7. Autorisation de signatures – Convention Hydro Québec – Côte de l'Église.
8. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
9. Dépôt du certificat de la journée d'enregistrement – Règlement # 2016-1028.
10. Adoption du règlement #2017-1032 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt #2016-1018 – Réfection de la Côte de l'Église.
11. Autorisation de signatures – Demande d'exécution de travaux TELUS – Côte de l'Église.
12. Achat d'équipements.
13. Autorisation de signatures – Ajustements salariaux.
14. Demande d'appui – Candidature de la MRC – Colloque annuel du Carrefour action municipal famille.
15. Désignation d'un élu à la MRC – Comité sur la politique familiale.
16. Désignation d'un représentant – Dév. Côte-de-Beaupré.
17. Expropriation – Côte de l'Église.

**TRAVAUX PUBLICS :**

18. Acceptation de soumissions – Construction de 2 bâtiments et aménagement d'un écocentre.
19. Acceptation de soumissions – Services professionnels pour les plans, devis et surveillance pour la mise aux normes de l'UTE.
20. Autorisation d'appel d'offres – UTE.
21. Achat d'équipements.
22. Autorisation de dépenses – Réparation de fissures d'asphalte.

23. Autorisation d'appel d'offres – Verins hydrauliques pour véhicules.
24. Autorisation d'appel d'offres – Blocs de béton pour mur soutènement – Écocentre.
25. Autorisation de signatures – Déneigement des stationnements municipaux.

### **URBANISME:**

26. Adoption du règlement #2016-1029 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la marge de recul latérale V2-106.
27. PIIA- 112, rue des Grenadiers.
28. PIIA – 161, rue des Grenadiers.
29. PIIA – 251, du Bataillon.
30. PIIA – 5334, avenue Royale.
31. PIIA – 5694, boul. Ste-Anne.
32. Transaction dans le dossier no 200-17-025125-162.
33. Autorisation de demande - Ententes paysages 2017.
34. Autorisation de demande - Fonds de développement des territoires– Volet 2.

### **LOISIRS :**

35. Embauches – Camp de jour 2017.
36. Achat d'équipements.
37. Modification de la politique de tarification.

### **INCENDIE :**

38. Achat d'équipements.

### **DIVERS:**

39. Période des questions.
  - 39.1 Membres du Conseil
  - 39.2 Public
40. Levée/Ajournement.

### **Résolution #2017-30 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

### **Résolution #2017-31 « Adoption des procès-verbaux»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 9 et du 30 janvier 2017, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

### **Résolution #2017-32 «Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2017»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de janvier 2017, telles que présentées au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Panneau d'affichage
- Traverse piétonne – rue Garneau

## **RÈGLEMENT #2017-1031**

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

#### **Règlement numéro 2017-1031 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 057 500\$**

**ATTENDU** que la Municipalité de Boischatel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller André Paré lors de la séance régulière du conseil tenue le 9 janvier 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour un montant de 1 057 500\$.

**ARTICLE 2 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 057 500\$ sur une période de dix (10) ans.

**ARTICLE 3 :** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4 :** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la

subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Résolution #2017-33 «Adoption du règlement #2017-1031 décrétant les dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 057 500\$ pour l'achat de véhicules»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le règlement #2017-1031 décrétant les dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 057 500\$ pour l'achat de véhicules.

**Résolution # 2017-34 «Autorisation de signatures – Convention Hydro Québec – Côte de l'Église»**

**Considérant** les travaux de réfection de la Côte de l'Église;

**Considérant** que le Conseil a l'opportunité de procéder à l'enfouissement des fils lors de la réfection de la Côte de l'Église;

**Considérant** qu'Hydro paie pour l'enfouissement de ses équipements;

**Considérant** que les frais de télécommunications sont à défrayer uniquement par la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint, monsieur Daniel Boudreault, à signer la convention avec Hydro Québec pour la Côte de l'Église.

**Résolution # 2017-35 « Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ »**

**Considérant** que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**Considérant** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

**Considérant** que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

**Considérant** que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

**Considérant** que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité

*Les membres du Conseil prennent acte de dépôt du certificat de la journée d'enregistrement pour le règlement d'emprunt #2016-1028.*

## **RÈGLEMENT # 2017-1032**

**Règlement numéro 2017-1032 modifiant le règlement numéro 2016-1018 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 1 500 000\$ et un emprunt de 1 500 000\$.**

**ATTENDU** que le Conseil doit augmenter la dépense suite au nouvel estimé;

**ATTENDU** que le Conseil doit inclure les dépenses subventionnées reliées à ce projet;

**ATTENDU** que la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2016-1018, une dépense de 6 000 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour procéder à la réfection de la Côte de l'Église;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2016-1018 afin de pourvoir aux coûts excédentaires suite au nouvel estimé;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2017;

**ATTENDU** que le règlement a été remis aux membres du Conseil au moins deux jours avant la séance où a lieu l'adoption;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2.** Le titre du règlement numéro 2016-1018 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2016-1018 décrétant une dépense de 7 500 000\$ et un emprunt de 7 500 000\$ pour procéder à la réfection de la Côte de l'Église;

**ARTICLE 3.** L'article 1 du règlement est remplacé comme suit :

Le Conseil est autorisé à effectuer la réfection de la Côte de l'Église incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le greffier-trésorier adjoint, en date du 27 janvier 2017 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

**ARTICLE 4.** L'article 2 du règlement numéro 2016-1018 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 500 000\$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 5.** L'article 3 du règlement numéro 2016-1018 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 500 000\$ sur une période de 25 ans.

**ARTICLE 6.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Résolution #2017-36 «Adoption du règlement numéro 2017-1032 modifiant le règlement numéro 2016-1018 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 1 500 000\$ et un emprunt de 1 500 000\$ »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement #2017-1032 modifiant le règlement d'emprunt #2016-1018 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 1 500 000\$ et un emprunt de 1 500 000\$.

**Résolution # 2017-37 «Autorisation de signatures –Demande d'exécution de travaux TELUS – Côte de l'Église »**

**Considérant** les travaux de réfection de la Côte de l'Église;

**Considérant** l'enfouissement des réseaux de télécommunications;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur Carl Michaud, directeur général, à signer la demande de travaux de TELUS dans le cadre de la réfection de la Côte de l'Église pour un montant estimé de 26 773,88\$.

**Résolution # 2017-38 «Achat d'équipements pour l'administration»**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour l'administration;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 1 506,06\$ (plus les taxes). Cette somme sera prise à

même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

**Résolution # 2017-39 «Autorisation de signatures – Ajustements salariaux»**

**Considérant** la recommandation du Comité des ressources humaines;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder aux ajustements salariaux des employés municipaux tels que recommandés par le Comité des ressources humaines et prévus dans la politique salariale.

**Résolution # 2017-40 «Demande d'appui – Candidature de la MRC – Colloque annuel du CAMF»**

**Considérant** l'intention de la MRC de la Côte-de-Beaupré d'être l'hôte de la 30<sup>ème</sup> édition du Colloque du carrefour action municipale et famille (CAMF) au printemps 2018;

**Considérant** que le CAMF est un organisme engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales (PFM);

**Considérant** que le CAMF organise tous les ans un colloque dont le programme et les réflexions sont axés autour de la famille, des enfants et des aînés;

**Considérant** que le Conseil est favorable de devenir un partenaire de la MRC pour l'accueil de cet événement;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de confirmer l'appui de la municipalité de Boischatel à la MRC de la Côte-de-Beaupré pour être l'hôte de la 30<sup>ème</sup> édition du Colloque annuel du Carrefour action municipal famille.

**Résolution # 2017-41 «Désignation d'un élu à la MRC – Comité sur la politique familiale»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de désigner monsieur le conseiller André Paré comme représentant de la Municipalité sur le comité sur la politique familiale.

**Résolution # 2017-42 «Désignation d'un représentant – Développement Côte-de-Beaupré»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de désigner monsieur le conseiller Benoit Bouchard comme représentant de la Municipalité de Boischatel sur le Comité consultatif en transport de Développement Côte-de-Beaupré.

**Résolution # 2017-43 «Expropriation Côte de l'Église»**

**Considérant** l'organisation du réseau routier dans la Municipalité;

**Considérant** le développement résidentiel important qu'a connu la Municipalité au cours des dernières années;

**Considérant** les problèmes de circulation routière dans la côte de l'Église;

**Considérant** l'absence dans la côte de l'Église d'une infrastructure routière permettant avec sécurité et commodité la circulation de certains types de véhicules;

**Considérant** la résolution # 2016-285 qui mandate Morency, Société d'avocats, SENCRL (Me Philippe Asselin) pour utiliser les moyens légaux qui s'imposent dans ce dossier;

**Considérant** les multiples efforts faits par la Municipalité pour s'entendre avec le propriétaire en question et l'importance de ce projet pour la Municipalité;

**Considérant** les articles 35 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chap. E-24);

**Considérant** l'article 1097 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chap. C-27.1);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et adopté à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater Me Philippe Asselin de Morency Société d'avocats pour procéder, de gré à gré ou par expropriation, à l'acquisition des parties de lots suivantes :

- **Partie du lot 4 208 510 (parcelle A)**
- **Partie du lot 4 208 510 (parcelle B)**

telles que décrites dans le plan et la description technique réalisée par monsieur Benoit Hottote, arpenteur-géomètre, le 3 février 2017 et portant le numéro 1232 de ses minutes; le tout faisant partie intégrante de la présente résolution, dans le cadre de la réalisation des travaux requis pour la réfection de la Côte de l'Église.

#### **TRAVAUX PUBLICS:**

##### **Résolution # 2017-44 «Acceptation de soumissions – Construction de 2 bâtiments et aménagement d'un écocentre»**

**Considérant** que des soumissions publiques ont été demandées pour la construction de 2 bâtiments et aménagement d'un écocentre;

**Considérant** que dix (10) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Durand Construction pour un montant de 2 770 217,99\$ taxes incluses.

##### **Résolution # 2017-45 «Acceptation de soumissions – Services professionnels pour plans, devis et surveillance pour la mise aux normes de l'UTE»**

**Considérant** que des soumissions publiques ont été demandées pour les services professionnels pour plans, devis et surveillance pour la mise aux normes de l'UTE;

**Considérant** que deux (2) soumissions ont été reçues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter la soumission du soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à PLURITEC pour un montant de 601 803,29\$ avec les taxes.

**Résolution # 2017-46 «Autorisation d'appel d'offres – Mise aux normes UTE »**

**Considérant** le projet de mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;

**Considérant** que des appels d'offres sont nécessaires selon les différentes phases et services.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à des appels d'offres pour les différentes phases et services pour la mise aux normes de l'UTE selon les règles en vigueur au Code municipal.

**Résolution # 2017-47 «Achat d'équipements pour le Service des Travaux publics »**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des Travaux publics;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 12 069,96\$ (plus les taxes). Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

**Résolution # 2017-48 «Autorisation de dépenses – Réparation de fissures d'asphalte »**

**Considérant** la nécessité de procéder à différentes réparations d'asphalte sur le territoire;

**Considérant** la soumission reçue d'INSTA-MIX en date du 24 janvier 2017;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser la dépense suivante:

Location été 2017 :	5 000\$
Achat de matériel estimé:	6 270\$

tel que stipulé dans la soumission de la compagnie INSTA-MIX.

**Résolution # 2017-49 « Autorisation d'appel d'offres – Verins hydrauliques pour véhicules»**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des verins hydrauliques pour les véhicules;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des verins hydrauliques pour les véhicules.

**Résolution # 2017-50 « Autorisation d'appel d'offres – Blocs de béton pour mur de soutènement à l'Écocentre»**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour des blocs de béton pour mur de soutènement à l'Écocentre;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint de procéder à un appel d'offres sur invitation pour des blocs de béton pour mur de soutènement pour l'Écocentre.

**Résolution # 2017-51 «Autorisation de signatures – Déneigement des stationnements municipaux.»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la demande de prix pour le déneigement des petits stationnements sur le territoire de la Municipalité;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint et le directeur des Travaux publics à procéder de gré à gré pour les contrats de déneigement des petits stationnements municipaux pour l'année 2017-2018 dont le montant est inférieur à 10 000\$.

**URBANISME**

**RÈGLEMENT #2016-1029**

**Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la marge de recul latérale dans la zone V2-106.**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins d'optimiser l'implantation des constructions principales sur les terrains ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 7 novembre 2016 ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

L'annexe J du *Règlement de zonage #2014-976* intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

### Zone V2-106

Marge de recul latérale minimale : la norme générale est de 2 mètres

Marge de recul latérale combinée minimale : la norme générale est de 6 mètres

Le tout tel que présenté ci-dessous :

En vigueur le _____		<b>Zone V2-106</b>			
<b>USAGES AUTORISÉS</b>					
<b>GROUPE D'USAGES / H - HABITATION</b>			<b>Isolé</b>	<b>Jumelé</b>	<b>En rangée</b>
H1	Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
		Nombre maximal de logements	1	-	-
<b>GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR</b>					
R3	Activité récréative extensive				
<b>GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION</b>					
F3	Conservation du milieu naturel				
<b>USAGES PARTICULIERS</b>					
<b>Spécifiquement permis</b>					
<b>Spécifiquement interdit</b>					
<b>IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>					
<b>Implantation</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>		
Marge de recul avant minimale		10 m			
Marge de recul latérale minimale		2 m			
Marge de recul latérale combinée minimale		6 m			
Marge de recul arrière minimale		10 m			
Projection au sol minimal		60 m <sup>2</sup>			
<b>Dimensions</b>		<b>Norme générale</b>	<b>Normes particulières</b>		
Hauteur minimale		1 étage et 4,5 m			
Hauteur maximale		2 étages et 9 m			
<b>AUTRES NORMES PARTICULIÈRES</b>					
Affichage		Type de milieu 5 - Rural			
Gestion des eaux de ruissellement		La gestion des eaux de ruissellement doit se faire selon l'article 217.			
Le terrain doit être contigu à une rue publique existante au 17 janvier 2014 pour un usage du groupe H1.					

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2017-52 «Adoption du règlement # 2016-1029 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la marge de recul latérale V2-106 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement # 2016-1029 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de diminuer la marge de recul latérale V2-106.

**Résolution #2017-53 «Demande de P.I.I.A – 112, rue des Grenadiers »**

**Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation du solarium à l'arrière de la résidence et l'ajout d'une terrasse couverte;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** que les objectifs architecturaux sont respectés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A portant sur la rénovation du solarium à l'arrière de la résidence et l'ajout d'une terrasse couverte selon la recommandation formulée par le CCU.

**Résolution #2017-54 «Demande de P.I.I.A – 161, rue des Grenadiers »**

**Considérant** la demande de permis portant sur l'agrandissement de la résidence;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** que les objectifs architecturaux sont respectés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A portant sur l'agrandissement de la résidence selon la recommandation formulée par le CCU.

**Résolution #2017-55 «Demande de P.I.I.A – 251, rue du Bataillon »**

**Considérant** la demande de permis visant la construction d'un garage attenant à la résidence;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** que les objectifs architecturaux sont respectés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A portant sur la construction d'un garage attenant à la résidence selon la recommandation formulée par le CCU.

**Résolution #2017-56 «Demande de P.I.I.A - 5334, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation des fenêtres et l'installation d'une porte-fenêtre;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives;

**Considérant** que les objectifs architecturaux sont respectés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A portant sur la rénovation des fenêtres et l'installation d'une porte-fenêtre selon la recommandation formulée par le CCU.

**Résolution #2017-57 «Demande de P.I.I.A – 5694, boul. Ste-Anne»**

**Considérant** la demande de permis pour l'installation d'une enseigne autonome;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives dans la mesure où l'enseigne mesure au maximum 6 mètres;

**Considérant** les recommandations du CCU visant à assurer le respect des objectifs architecturaux;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'approuver la demande de P.I.I.A pour l'installation d'une enseigne selon les recommandations du CCU à savoir :

- La hauteur maximale de l'enseigne et de sa structure doit être de 6 mètres ;
- Un plan d'aménagement paysager doit être présenté au service d'urbanisme.

**Résolution # 2017-58 «Transaction dans le dossier no 200-17-025125-162 »**

**Considérant** la résolution # 2016-318 relativement au dossier visant la remise en état du lot 4 207 983;

**Considérant** l'entente intervenue dans le présent dossier;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'entériner l'entente survenue entre les parties et d'autoriser M. Pierre-Alexandre Côté, directeur du Service de l'urbanisme, à signer les documents nécessaires à cette fin.

**Résolution # 2017-59 «Autorisation de demande d'aide financière – Appel de projets – Entente sur les paysages »**

**Considérant** que la Municipalité a été informée que le territoire de la Côte-de-Beaupré dispose d'un montant à distribuer dans le cadre de l'entente Paysages;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser monsieur Pierre-Alexandre Côté, directeur du Service de l'urbanisme, à formuler une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une place publique.

**Résolution # 2017-60 «Fonds de développement des territoires – Volet 2»**

**Considérant** l'entente relative au fonds du développement des territoires de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré;

**Considérant** que la Municipalité désire élaborer un projet de plantation d'arbres;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur Pierre-Alexandre Côté, directeur du service de l'urbanisme, à déposer le projet de plantation d'arbres au fonds de développement des territoires – volet 2.

**LOISIRS :**

**Résolution # 2017-61 «Embauches – Camp de jour 2017»**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'engagement du personnel pour le camp de jour 2017;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder aux engagements de :

- Mme Josiane Carpentier au poste d'adjoint-coordonnateur au camp de jour 2017
- Mme Marianne Paré au poste de co-responsable du camp de jour 2017

**Résolution # 2017-62 «Achat d'équipements pour le Service des loisirs et de la culture »**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service des loisirs et de la culture;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 7 150,00\$ (plus les taxes). Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

**Résolution # 2017-63 «Modification de la politique de tarification »**

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser la modification de la politique de tarification comme suit :

- Que l'Association des Vézina d'Amérique soit identifiée comme organisme local reconnu.
- Que les athlètes de la relève, reconnus dans l'élite sportive par la Municipalité, ont droit à une location gratuite par année (à l'exception des frais de la SOCAN et du permis d'alcool, le cas échéant) pour les fins d'une activité de financement seulement.

**INCENDIE :**

**Résolution # 2017-64 «Achat d'équipements pour le Service Incendie »**

**Considérant** la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service Incendie;

**Considérant** que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2017 selon la liste soumise;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant de 25 564,63\$ (plus les taxes). Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une période de trois (3) ans.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

**Résolution # 2017-65 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h50.

Assistance : 6 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 13 février 2017

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 13<sup>ème</sup> jour du mois de février 2017, 17h30 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon et André Paré. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Messieurs les conseillers Vincent Guillot et Benoit Bouchard sont absents et à l'extérieur du territoire de la Municipalité.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. UMQ - Programme d'assurances des OBNL.
2. Demande de contribution financière – Fonds réservés à des fins de développement régional.
3. Achat d'équipements – Souffleuse à neige.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

**Résolution #2017-66 « Ajout à l'ordre du jour »**

**Considérant** que monsieur le conseiller Benoit Bouchard est à l'extérieur du pays;

**Considérant** que monsieur le conseiller Vincent Guillot est à l'extérieur du territoire;

**Considérant** les articles 156 et 157 du Code municipal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

4. Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt #2016-1028

**Résolution #2017-67 «UMQ - Programme d'assurances des OBNL»**

**Considérant** que des organismes à but non lucratif (OBNL), oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

**Considérant** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

**Considérant** que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés :

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :

**QUE** ce Conseil autorise la municipalité de Boischatel à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

**QUE** ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OBNL-000865            Maison des jeunes de Boischatel  
5274, avenue Royale

OBNL-000866            Association culturelle et artistique de la  
Maison Vézina  
171, rue des Grenadiers

**Résolution #2017-68 « Demande de contribution financière – Fonds réservés à des fins de développement régional »**

**Considérant** l'intention du Conseil municipal de réaliser l'aménagement d'un Complexe sportif et récréatif de niveau intermunicipal;

**Considérant** la volonté du Conseil municipal de présenter à cet effet une demande de contribution financière au Fonds réservés à des fins de développement régional;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser la greffière-trésorière/directrice générale adjointe à déposer une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régionale pour la réalisation de la phase I du Complexe sportif et récréatif envisagé.

**Résolution #2017-69 « Achat d'équipements – Souffleuse à neige »**

**Considérant** les différentes problématiques constatées sur la souffleuse à neige du Service des loisirs et de la culture;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition d'une souffleuse à neige neuve au coût de 4 130\$ taxes incluses. Cette somme sera prise à même le fonds de roulement pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Résolution #2017-70 « Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt #2016-1028 »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2017-1033 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt #2016-1028 pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur:

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

**Résolution # 2017-71 «Levée de l'assemblée»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 17h45.

ASSISTANCE : 0

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier -trésorier adjoint

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 27 février 2017

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 27<sup>ème</sup> jour du mois de février 2017, 20h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du règlement #2017-1033 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt #2016-1028 pour la mise aux normes de l'UTE.
2. Période de questions.
3. Levée de l'assemblée.

**RÈGLEMENT #2017-1033**

**Avant pour objet de modifier le règlement d'emprunt #2016-1028 pour la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge opportun de procéder à la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier le règlement #2016-1028;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Natasha Desbiens lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 février 2017;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 :** L'article 6 du règlement #2016-1028 est remplacé par le suivant :

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par l'aqueduc municipal.

<b><u>Type d'établissement (base de calcul)</u></b>	<b><u>Nombre d'unités</u></b>
Un lot ou un terrain vacant desservi susceptible d'être l'assiette d'une construction en vertu des règlements d'urbanisme en vigueur (par lot ou terrain)	1
Habitation (par logement)	1
Centre de loisirs, sportif, entraînement (par case de stationnement)	0.1
Centre de loisirs, sportif, entraînement (par tranche de 10 personnes de capacité d'accueil)	1
École (par tranche de 10 élèves)	1
Garderie, service de garde (par tranche de 15 enfants)	1
Hébergement : Hôtel, pension, gîte, bed and breakfast (par chambre)	0.5
Résidence de personnes âgées/établissement de santé avec hébergement/maison de convalescence (par chambre)	0.5
Buanderie (par machine à laver)	1
Restaurant (par siège)	0.2
Restaurant ouvert 24 heures (par siège)	0.25
Bar, taverne, discothèque (par tranche de 15 personnes de capacité d'accueil)	1
Station service (par pompe à essence)	1
Commerce, PME, immeuble à bureaux disposant de deux installations sanitaires ou moins (douche, urinoir ou toilette)	1

Commerce, PME, immeuble à bureaux disposant de plus de deux installations sanitaires (par douche, urinoir ou toilette)	0.5
Commerce de vente, de réparation ou de nettoyage de véhicules (par établissement)	5
Toilette publique avec ou sans douche (par douche, urinoir ou toilette)	0.5
Centre culturel, communautaire, muséal (par toilette ou urinoir)	0.5
Club de golf avec restauration et salle de réception (par établissement)	40
Industrie (par établissement)	10
Lave-auto automatisé	10

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution #2017-72 «Adoption du règlement #2017-1033 ayant pour objet de modifier le règlement d’emprunt #2016-1028 pour la mise aux normes de l’UTE »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’adopter le règlement #2017-1033 ayant pour objet de modifier le règlement d’emprunt #2016-1028 pour la mise aux normes de l’UTE.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire

De la part de l’assistance :

Aucun commentaire

**Résolution # 2017-73 «Levée de l’assemblée»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h02.

ASSISTANCE : 0

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier -trésorier adjoint